

avons donné un avertissement; les agriculteurs de la région ont été avertis le 20 avril?" S'ensuit-il qu'ils doivent se résigner à leur sort, parce qu'ils n'ont pas fui? Le ministre dit qu'ils ont été avertis. Quelle est la signification de ces mots? Quelle différence cela fait-il qu'ils aient été ou non avertis? Quel rapport y a-t-il entre cela et un désastre national? Je ne puis comprendre le ministre quand il fait une telle déclaration. La réponse qui nous est transmise aujourd'hui par la bouche du ministre est: "Vous avez été avertis. J'ignore quelles peuvent être vos pertes. On ne peut encore les évaluer, et, comme nous ne pouvons les évaluer..."

L'hon. M. Garson: Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur l'Orateur. C'est simplement pour faire remarquer que, comme mon honorable ami doit le savoir, je n'ai pas tenu les propos qu'il me prête, ni rien dit qui pût vraisemblablement s'interpréter comme les observations que le député m'attribue.

M. Ross (Souris): On verra bien demain dans le hansard.

M. Diefenbaker: J'accepte du ministre la réfutation du sens que j'ai donné à ses observations. Comme le dit mon honorable ami, on le verra au hansard.

L'hon. M. Garson: En effet.

M. Diefenbaker: Il démontrera que dans son discours, le ministre de la Justice, au lieu d'inspirer quelque espoir aux citoyens du Manitoba qui se trouvent dans la région inondée, se composait de circonlocutions et dégageait la responsabilité du gouvernement du Canada, par la bouche même de celui de ses membres qui représente la province du Manitoba. Qui a parlé de votes? Qui a soulevé la question de votes, si ce n'est le ministre? Personne d'autre que lui n'a donné à entendre qu'il y songeait. Les considérations de l'honorable député de Provencher ne portaient aucunement là-dessus. Son discours s'est inspiré de sympathie et a dépeint complètement la situation. Aucune allusion de ce genre dans les paroles du député de Souris (M. Ross). Le ministre devrait plutôt oublier les votes et se rendre compte de la situation qui existe aujourd'hui au Manitoba, et laisser à ces gens au moins quelque espérance d'obtenir quelque indemnité pour les pertes qu'ils ont subies sans que ce soit de leur faute. Ce n'est certainement pas la responsabilité exclusive de la province du Manitoba. Le ministre l'a dit lui-même, la cause du désastre réside largement en dehors du Canada; c'est le meilleur argument que je rétorque pour démontrer que, sans tenir compte de l'importance des

[M. Diefenbaker.]

pertes, il s'agit là d'un sinistre dont les compensations doivent venir de tout le peuple canadien plutôt que de la province du Manitoba ou des autorités locales.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, monsieur l'Orateur. C'est quand il discute de questions de cette envergure que le Parlement est réellement en forme. En tant que Canadiens, les députés de toutes les provinces et de tous les partis tiennent à faire de leur mieux quand surgit une situation comme celle qui nous occupe. Espérons que le ministre, invoquant de nouveau le Règlement, soit en mesure de rassurer les sinistrés au lieu de parler de votes. Pourquoi des votes? Pourquoi pas plutôt de l'espoir que ces gens réclament du parlement du Canada? Ils demandent un mot d'espoir par la bouche du député de Provencher (M. Jutras), de Souris (M. Ross) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), tous au courant du problème, qui tous ont passé par là et savent que la population de cette région du Manitoba demande, non pas des propos vagues ni des circonlocutions mais une déclaration bien nette qui ravivera leurs espoirs à la suite de cette inondation.

Moi qui habite la province voisine, je connais un peu la situation au Manitoba. Je sais que tous les gens de Saskatchewan seraient heureux d'apprendre ce soir que le Gouvernement, par la bouche du ministre responsable, le ministre de la Justice, viendra en aide aux inondés au lieu de prononcer un long discours farci de banalités d'une part et, d'autre part, de louanges à l'adresse des sociétés de secours qui les méritent bien. Il a parlé de tout sauf de la motion qui demande au Parlement une promesse d'intervention.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le sujet à l'étude, c'est-à-dire, les inondations du Manitoba, intéresse tous les membres de la Chambre, monsieur l'Orateur, et non pas seulement les représentants de circonscriptions manitobaines. C'est une question d'intérêt national, une question à l'égard de laquelle les membres de tous les partis de toutes les provinces, doivent signifier au Gouvernement qu'ils préconisent l'envoi des secours demandés en faveur des inondés. Je ne vois dans l'exposé du ministre de la Justice (M. Garson) aucune assurance à ce sujet. Le ministre a tenté un vigoureux effort pour défendre l'inaction du Gouvernement dans cette affaire. En réalité, le Gouvernement a si peu fait, à ses propres yeux, qu'il a consacré presque tout son temps à parler de ce que le premier ministre du Manitoba a fait ou n'a pas fait, suivant l'angle sous lequel on envisage la chose.